



4 mois pour enterrer les Ouvriers des Parcs et Ateliers Ne nous laissons pas faire !!!

Réponse des ministres sur la situation des OPA

Les 4 ministres **M. Hulot, M. Darmanin, Mme Borne, M. Dussopt**, respectivement ministre d'État de la Transition écologique et solidaire, ministre de l'action et des comptes publics, ministre chargée des transports et secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes public ont répondu et signé par un courrier commun dans le cadre du préavis de grève du 21 juin 2018 relatif à la situation des OPA.

Ce courrier qui vient confirmer les propos tenus par M. Dussopt lors de l'audience du 21 juin avec la CGT et FO est-il **le premier acte d'un processus qui vise à en finir avec les Ouvriers de l'État ?**

Les ministres s'accordent à reconnaître la spécificité et l'aspect stratégique des missions des OPA ainsi l'obsolescence de nos règles statutaires. Cependant, ils proposent deux options s'agissant de l'évolution statutaire devant se traduire par un arbitrage des 2 cabinets ministériels dès la rentrée pour aboutir à la fin de l'année à une solution politique:

- **soit un statut rénové par la modernisation des dispositions prévues par le décret 65-382** (*difficile d'y croire tant la volonté du gouvernement est forte vers l'arrêt de recruter sous statut public OPA*)
- **soit des recrutements dans un nouveau cadre de gestion identifié comme une filière technique de contractuels prévue sur les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière), orientation prévue par le chantier de refonte du contrat social AP 2022.** (*Cela signifie gestion du stock des OPA jusqu'à épuisement*)

4 mois pour en finir avec les OPA ?

Mesures de gestion sur le niveau salarial :

- **versement d'une indemnité différentielle dès septembre pour les 3 premiers niveaux de la grille salariale sont en dessous du SMIC** (*le SNOPA constate que cela concerne environ 150 OPA*) mais sans indication sur la rétroactivité de cette indemnité

Mesures de gestion d'avenir :

- **Les recrutements sous statut, la revalorisation globale de la grille salariale, l'abattement de zone seront examinés pour 2019 en lien avec les orientations mises en œuvre suite à la refonte du contrat social des fonctionnaires, mais dans le respect des contraintes budgétaires du MTES.** (*Ces mesures sur 2019 sont largement compromises si à la sortie des arbitrages, le recours aux contractuels est confirmé.*)

D'ici là les besoins en emploi pourront être pourvus réglementairement par des contractuels de droits commun. !!! **Sans attendre la fin de la concertation avec les Organisations Syndicales sur le chantier du nouveau modèle d'action publique, le gouvernement place les OPA en ligne de front du démantèlement de la fonction publique.**

**Le SNOPA CGT ne compte pas en rester là.
Mais avec l'appui de tous les OPA, nous devons résister et creuser le sillon d'un avenir pour maintenir et renforcer la filière des OPA dont les missions, les compétences et les qualifications sont reconnues.**

**Les OPA peuvent compter sur la CGT pour ne rien lâcher.
Nous sommes plus que jamais déterminés à nous battre pour nos missions, nos emplois et nos règles statutaires.**